

Compte-rendu de la séance du 27 mars 2021

L'an deux mil vingt et un et le vingt-sept mars à 09 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi et pour raisons sanitaires à la salle polyvalente d'Auménancourt, sous la présidence de M Christophe MAHUET.

Présents : Tous les conseillers en exercice à l'exception de M Etienne GUILLAUME, excusé et ayant donné son pouvoir à Mme Perrine FOURTINES-ROCHET, M Stéphane GIAGRANDE, excusé et ayant donné son pouvoir à M Sébastien GSELL.

Le compte-rendu du conseil municipal du 23 décembre 2020 a été accepté à l'unanimité.

Présentation des deux jeunes « Maires élus » : Zoé HARAND et Robin LEFEBVRE qui assistent au Conseil.

Monsieur Franck GUREGHIAN prend la parole et demande le retrait des points 13 et 14 de l'ordre du jour.

Réponse du maire, Christophe MAHUET :

Point 14 : il n'est pas encore question de vendre, il est lancé un appel à projets pour d'éventuels acquéreurs, l'idée est d'obtenir les différentes propositions et le conseil avisera ensuite

Point 13 : ce point ne passera effectivement pas aujourd'hui, il sera présenté quand on aura un acquéreur sérieux et retenu

Intervenant extérieur : Julien MALBRANQUE

Charge de commune plus faible par rapport aux autres du département

Capacité d'autofinancement (surplus de fonctionnement)

2019 de 81 000€

2020 augmente pour être à 132.000 euros

Cela veut dire que les charges sont maîtrisées : bonne santé de la collectivité

Opérations d'investissement : 2020 : 152 000€ et remboursement d'emprunt de 21 000€

Recettes (dotation Etat, Région, etc) : 57 000€

Reste 50 000€ mis en réserve à réutiliser pour 2021 (autant en investissement qu'en fonctionnement) n'a pas puisé dans les réserves

N°1/2021 : Vote du compte administratif 2020 du budget communal :

Le conseil municipal,

Après le départ de M Christophe MAHUET de la salle le conseil a adopté à l'unanimité le vote du compte administratif 2020 du budget communal.

N°2 : Vote du compte de gestion 2020 du budget communal :

Le conseil municipal,

A adopté à l'unanimité le vote du compte de gestion 2020 du budget communal.

N° 3 : Vote du budget primitif 2021 :

Le conseil municipal,

A adopté avec 14 votes pour et 1 vote contre le budget primitif 2021.

N° 4 : Vote des taux d'impositions :

Le conseil municipal,

A adopté à l'unanimité le vote des taux d'impositions.

- Disparition taxe d'habitation
- Département cède sa part 15,51% on retrouve 86 797 euros
- Compensation d'Etat pour le reste 107.818,48 euros
- Foncier non bâti ne change pas
- Taxe foncière de propriété bâtie à 46,21 % et propriété non bâtie à 13,49%

N° 5 : Vote des subventions aux associations :

Le conseil municipal,

A adopté à l'unanimité le vote des subventions aux associations.

N° 6 : Vote des autres subventions :

Le conseil municipal,

A adopté à l'unanimité le vote des autres subventions.

Pour le CLIC et la mission locale 1075 euros chacun.

N° 7 : Vote de l'ordre de mission de BETA ingénierie :

Le conseil municipal,

A adopté à l'unanimité le vote de l'ordre de mission de BETA ingénierie.

Monsieur Guillaume TENET Présente le projet de la traversée RD 20

Pour 400 M linéaire de départementale.

Souhait de mettre en place un stationnement bilatéral alterné

Remplacement éclairage public et enfouissement des réseaux

Projet de traversée de RD 20 première tranche

La phase 1 couterait 280 000 € pour la commune pour la reprise de cette portion de route, trottoirs, bordures etc.

La durée des travaux sont estimés 4 à 5 mois.

Se sera des travaux lourds avec une déviation.

La Commune essaiera d'obtenir des subventions.

Pour le moment Il faut mandater un bureau d'étude :

Le bureau d'étude prend 4,5% coût de 15 000 euros à la charge de la commune.

N° 8 : Vote de l'ordre de mission pour la reprise des travaux de la rue de la Libération :

Le conseil municipal,

A adopté à l'unanimité le vote de l'ordre de mission pour la reprise des travaux de la rue de la Libération.

Les coussins berlinois causent des désordres, ralentisseurs (affaissements).

Les aménagements de sécurité sont à la charge de la commune.

Le conseil décide de retirer les 4 coussins, en date du mardi 30 mars.

Devis par COLAS : 8 600€ pour retirer les coussins (ralentisseurs).

N° 9 : Validation du devis de la société VERLET :

Le conseil municipal,

A adopté à l'unanimité le vote de la validation de la société VERLET.

Suite au rapport du bureau Véritas qui avait été mandaté.

Le montant de mise en conformité et de 3995.25€ pour l'ensemble du patrimoine de la Commune.

N°10 : Validation de la mise en place du logiciel JVS :

Le conseil municipal,

A adopté à l'unanimité le vote de la mise en place du logiciel JVS.

Changement du logiciel de la mairie.

Devis JVS 4496,40 euros

N° 11 : Création de poste :

Le conseil municipal,

A adopté à l'unanimité le vote de la création d'un poste d'adjoint administratif principal de seconde classe.

N° 12 : Autorisation de supprimer des documents du fond de la bibliothèque municipale :

Le conseil municipal,

A adopté à l'unanimité l'autorisation de supprimer des documents du fond de la bibliothèque municipale.

Tri régulier des bibliothèques (critères : état du document, qualité des infos, si emprunté souvent ou non etc..)

Idée : pouvoir ressortir les livres (vendre ou donner à des associations)

N° 13 : Vote constatant la désaffectation et le déclassement du domaine public de l'ancienne Maire Ecole d'Auménancourt le Petit :

Ce point ne sera donc pas mis au vote aujourd'hui car trop hâtif.

N° 14 : Autorisation pour le Maire de conduire la procédure de vente de l'ancienne Mairie-école d'Auménancourt le Petit :

Le conseil municipal,

A adopté à 12 votes pour, 1 contre et 1 abstention l'autorisation pour le Maire de conduire la procédure de vente de l'ancienne Mairie/école d'Auménancourt le Petit.

Classé comme bâtiment remarquable dans le PLU : que le bien soit public ou privé son architecture sera conservée.

La démarche est la suivante : ouvrir le débat vers les futurs acquéreurs, une dizaine de personne sur le dossier restaurateur, micro-crèche, etc.

Dépôt des candidatures au 01/07/2021.

Il s'agit d'une procédure de recherche d'acquéreurs.

Il est demandé au Conseil de mandater le Maire pour poursuivre ce dossier d'appel d'offre (Signer tout acte se rapportant à la procédure de vente).

Monsieur Franck GUREGHIAN s'interroge sur le fait que l'appel à projet n'ait pas été soumis au vote du Conseil avant.

Réponse du maire Christophe MAHUET : ce point a été évoqué lors du dernier Conseil sans passer au vote mais tout le conseil présent était au courant.

Vote du conseil :

Monsieur Franck GUREGHIAN est contre

Madame Virginie FORETS-FAUSTEN s'abstient

Le reste approuve

Questions diverses :

Félicitation à Monsieur Sébastien GSELL pour le site

Ouverture des questions au public :

Monsieur Thierry SARAZIN prend la parole :

Sur le point numéro 14 : surpris de voir l'ancienne mairie-école en vente.

La consultation de l'ensemble des habitants a été faite sur une semaine 330 maisons sur la commune.

Suite à cet appel à pétitions : Récolte 268 signatures de personnes opposées à la vente de la mairie.

Réponse du maire : Christophe MAHUET,

L'ancienne mairie-école a été classée comme bâtiment remarquable dans le PLU : que le bien soit public ou privé son architecture sera conservée.

La Commune ne peut supporter les frais de réaménagement du bien pour le louer.

Aucune des équipes municipales précédentes n'a engagé de sérieux frais (à part le chauffage) pour restaurer le bien qui est aujourd'hui totalement abandonné et délabré.

L'idée est de redonner vie à ce bâtiment tout en assurant un service aux habitants.

Monsieur Eddy SASSI : prend la parole pour expliquer que l'appel à projet a été réalisé dans le but de faire un état des lieux des projets qui pouvaient être proposés et qu'en fonction de ces projets, le bien serait vendu.

Madame Perrine FOURTINES-ROCHET : prend la parole pour préciser que l'appel à pétition a été diffusé via un support numérique large et notamment à des habitants extérieurs à la Commune

En réponse Thierry Sarazin soutient que les 268 signatures sont des habitants de la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h49